

LE SOIR

« Principe de précaution », aussi pour les relais GSM ?

vendredi 12 janvier 2007

Ce n'est pas le premier projet de relais GSM qui suscite une levée de boucliers, à Tournai. Ce n'est probablement pas le dernier.

Dans la rue Abbé Dropsy, à Kain, les affiches ont fleuri durant la trêve des confiseurs.

Une enquête publique menée du 22 décembre au 16 janvier encadre la demande de Proximus et Mobistar pour ériger un mât haut de 36 mètres, portant six antennes de chaque opérateur - trois antennes GSM, trois autres pour la technologie UMTS.

La résistance s'est vite organisée : affiches, tracts, pétition (déjà garnie de 400 signatures)... Au cours d'une réunion tenue mardi soir, une centaine d'opposants ont martelé leur argumentaire lié aux risques potentiels pour la santé et à un paysage, la pente Sud du Mont St-Aubert, qui serait défiguré.

Présente, l'échevine de l'environnement Natacha Alleman n'a pu que retracer le fil d'une procédure qui ne laisse guère de latitude à la Ville : demande de permis, enquête publique, avis consultatif du Collège, puis octroi ou non du permis par le fonctionnaire délégué avec faculté de recours devant le ministre voire au Conseil d'État.

« Le GSM et donc les antennes, il faut faire avec. Mais nous refusons souvent des projets non groupés, ou situés dans des zones trop densément peuplées, comme, il y a peu, chaussée de Willemeau », rappelle la première échevine.